



GITE DE GROUPE ET D'ETAPES
Claude et Corinne BERGER
1107 route de la crête de Chalier
69480 POMMIERS

REGLEMENT INTERIEUR

Site internet: www.domainebergerdesvignes.com

Afin que chacun puisse passer un agréable séjour dans notre gîte, nous vous prions de lire attentivement le règlement suivant et de le respecter pendant toute la durée de votre séjour.

Art 1. : Circulation : veillez à respecter la signalisation mis en place et garer les véhicules selon l'emplacement prévu à cet effet ou selon les indications du propriétaire.

Art 2. : BRUIT : afin de respecter le rythme de chacun, à partir de 22h00 heures dans le gîte et à l'extérieur, toute nuisance sonore sera considérée comme une infraction au règlement.

Art 3. : Il est formellement interdit de fumer dans le gîte et le caveau.

Art 4. : Notre gîte est équipé d'un système de détection incendie. En cas d'incendie ou de déclenchement de l'alarme, vous devez vous reporter aux consignes de sécurité affichées dans les chambres et sur les panneaux d'évacuation de chaque étage. **Tout déclenchement non justifié de l'alarme incendie ou ouverture de la trappe de désenfumage entraînera une amende forfaitaire de 50.00euros.**

Art 5. : Le gîte a une capacité de 28 couchages uniquement, et la salle à manger peut accueillir **28 personnes maximum.**

Art 6. : Il est formellement interdit de sortir à l'extérieur le mobilier ou la vaisselle mis à votre disposition à l'intérieur du gîte.

Art.7.: Il est formellement interdit de bloquer la fermeture automatique des portes équipées d'un ferme-porte (cuisine et chambres)

Art 8. : Toute détérioration du gîte et du caveau entraînera la facturation des dégâts selon un devis (un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ du gîte), de même tout matériel ou linge manquant ou détérioré sera facturé à sa juste valeur.

Art 9. : Nos amis les animaux ne sont pas admis dans le gîte.

Art 10. : Afin de garder propre ces lieux, une poubelle ainsi que du matériel de nettoyage sont mis à votre disposition.

Art 11. : **Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes les accompagnant.**

Art 12. : Les lits superposés sont interdits aux enfants de moins de 6 ans.

Art 13. : Tout dysfonctionnement d'un appareil devra être signalé aux propriétaires.

Art 14. : Les appareils électriques ainsi que le four et la plaque de cuisson doivent rester propre afin de ne pas nuire à leur fonctionnement. Veillez à ne pas utiliser d'éponge grattante pour les nettoyer afin de ne pas les détériorer.

Art 15. : Les propriétaires ne sont pas responsables en cas de vol ou d'endommagement matériel causés par des tiers ou l'arrêt temporaire ou prolongé des installations techniques à cause de circonstances imprévues.

Art.16 : **Dans le caveau** (salle polyvalente), **l'effectif maximum admissible est de 94 personnes, y compris l'effectif des personnes occupant le gîte** (28 personnes). Le matériel tables + chaises sont uniquement prévus pour cette pièce et ne peuvent être déplacés et sortis à l'extérieur. La porte double battants étant une sortie de secours, veillez à la laisser accessible lors de l'installation du mobilier.

Art.17 : **à votre départ** : la vaisselle doit être propre et rangée à son emplacement, les frigos vidés, la gazinière, le four et les plans de travail nettoyés, les sacs poubelle mis dans les contenaires dehors, l'ensemble des locaux balayés.

Les lits doivent être défaites et le linge sale regroupé dans chaque chambre.

Art 18. : Tout non respect de ce règlement, outre les sanctions prévues par les lois, décrets en vigueur, peut entraîner les sanctions suivantes : 1^{ère} fois, rappel à l'ordre, 2^{ème} fois expulsion immédiate du gîte.

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre gîte